



Adoption du décret n° 2008-828 du 22 août 2008 portant approbation du contrat type applicable aux services occasionnels collectifs de transports intérieurs publics routiers de personnes

Le décret n° 2008-828 du 22 août 2008 portant approbation du contrat type applicable aux services occasionnels collectifs de transports intérieurs publics routiers de personnes, a été adopté par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Il a été publié le 24 août 2008 au Journal Officiel de la République Française et sera applicable au 1er novembre 2008.

Le texte est disponible sur notre site Internet - www.autocarsdefrance.fr - à la rubrique "Dossiers Pratiques"; sous rubrique "Publications".

Le décret est publié sur le site de Légifrance à l'adresse suivante: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019355138&dateTexte=>

L'équipe du SNET reste à votre disposition pour tout complément d'information.